

---

Portage-la-Prairie:—“ l'honorable monsieur a délibérément dénaturé les faits ”;—et les paroles prononcées par l'honorable député de la cité de Saint-Jean:—“ si l'honorable monsieur s'oublie et cesse d'agir comme un gentilhomme ”. M. l'Orateur déclare que ces expressions sont une violation des règles parlementaires, ne sont pas dans l'ordre, et devraient être retirées.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse de Son gracieux discours à l'ouverture de la session;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,  
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.